



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/158

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 10 avril 2025 de la société SARL SET MECALIGNE, sise route de Barjols BP 17 – 83670 TAVERNES, représentée par Monsieur BIELAWSKI Karol,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre à l'entreprise sus citée d'effectuer des travaux en traversée de chaussée rue des Placettes,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2025/140 en date du 01/04/2025,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SARL SET MECALIGNE procédera à des travaux de terrassement pour raccordement électrique ENEDIS rue des Placettes pour le compte de la société FL40 sise PIGNANS, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

En raison de l'emprise des travaux sur la chaussée, l'axe Les Fontêtes sera fermée à la circulation depuis l'intersection avec la rue des Placettes.

Pour les besoins du chantier, la société SARL SET MECALIGNE est autorisée à stationner les véhicules nécessaires au droit de la zone de travaux.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 14 avril au vendredi 18 avril 2025 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité et le balisage seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SARL SET MECALIGNE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

